

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS25

présenté par

M. Testé, Mme Hennion, M. Baichère, M. Ardouin, M. Anato, Mme Atger et M. Claireaux

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« ainsi que les acteurs de la prise en charge du handicap ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à reprendre les préconisations de l'ANI qui vise expressément « les acteurs du handicap » dans son titre 1.2.3.2.